

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville de Trouville-sur-Mer
se réunira à la Mairie, le

MERCREDI 9 MARS 2022
à 17 heures 30

Ordre du jour :

Intercommunalité

- Compétence « promotion du tourisme » - Modification de l'attribution de compensation de la commune de Touques – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Autorisation de signer la convention de mise à disposition pour la gestion du pôle sportif de Trouville-Deauville (POM'S)

Affaires juridiques

- Avis du Conseil Municipal sur le renouvellement de l'autorisation de pratiquer des jeux au Casino Barrière de Trouville-sur-Mer

Finances

- Subventions aux associations – Exercice 2022
- Admissions en non-valeur – Budget Ville
- Autorisation donnée à l'association « Cap Trouville » de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires dans le cadre des mesures France Relance solutions numériques en faveur des commerces de proximité – Autorisation de signer une convention de cofinancement entre la Ville de Trouville-sur-Mer et la Banque des Territoires – Autorisation de reverser la subvention à « Cap Trouville »
- Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2022 Assujettis à la TVA – Correctif apporté aux tarifs du Club de la plage municipal
- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence à la Croix Rouge Française pour venir en aide à la population ukrainienne

Marchés Publics

- **Autorisation de signer avec la société CRAM l'avenant n°8 au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville, du CCAS et de l'école de musique**

Ressources Humaines

- **Modification du tableau des effectifs**

Aménagement et foncier

- **Bilan des acquisitions et des cessions immobilières en 2021**
- **Autorisation de signer un protocole d'accord – Etude d'aménagement des abords de la Chapelle Saint-Jean et du Pavillon Elisabeth**

Jeunesse – Sports -Loisirs – Associations

- **Convention de mise à disposition station de gonflage auprès de l'association Club de Plongée de Trouville-sur-Mer (CPTSM)**

Culture – Musée

- **Autorisation de signer une convention de partenariat avec l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal « Normandie Cabourg Pays d'Auge » - Pass patrimoine Côte Fleurie – Année 2022**

Trouville-sur-Mer, le Jeudi 3 Mars 2022



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCCCF,


Sylvie de GAETANO

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié notamment par la loi dite de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021 permet au Maire de décider, pour assurer la tenue du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

Conseil Municipal du Mercredi 9 mars 2022 :

- La séance se tiendra en l'absence de public.
- Les conseillers municipaux pourront y assister en présentiel ou par visioconférence
- Le caractère public de la réunion sera assuré par sa retransmission en direct sur le site Internet de la Ville, www.trouville.fr.

Affiché le : 3 Mars 2022

Retiré le :

Mis en ligne le : 3 Mars 2022